

## CONSEIL TERRITORIAL

### Lundi 31 mai 2021

# Compte-rendu synthétique

### Pour affichage à :

- Siège de l'EPT - Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine - 2 Avenue Youri Gagarine - 94400 Vitry-sur-Seine ;
- Hôtel de Ville des communes membres de l'EPT aux horaires habituels d'ouverture des mairies ;
- Publié, ainsi que les délibérations, sur le site internet : <http://www.grandorlyseinebievre.fr>

Faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 25 mai 2021 a été annulé et de nouveau convoqué, le 31 mai 2021 à 18h.

L'an deux mille vingt et un, le 31 mai à 18h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 26 mai 2021. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance peut se dérouler en présence du public conformément aux règles sanitaires en vigueur. Le Conseil délibère valablement sans condition de quorum pour cette séance, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente	
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	-	
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Représenté	M. Leprêtre
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	-	
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	M. Guillaumot
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent	
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	-	
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent	
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté	Mme Bensarsa Reda
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	M. Benbetka
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente	
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	Mme Troubat
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Représentée	M. Guillaumot
Thiais	M. BEUCHER Daniel	-	
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente	
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	-	
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	M. Moualhi
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté	M. Lipietz
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Représenté	M. Kennedy
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Représenté	M. Defremont
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	-	
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Représentée	Mme Vala
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	-	
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente	
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. Vielhescaze
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent	
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent	
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	Mme Linek
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	-	
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	-	
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	-	
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	Mme Boivin
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent	
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Représentée	M. Defremont
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Représentée	Mme Kacimi
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	-	
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	-	
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	-	
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	-	
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	-	

Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	-	
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	Mme Sow
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme Daumin
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Présent	
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. Lipietz
Orly	Mme JANODET Christine	Représentée	Mme Daumin
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente	
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente	
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent	
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	Mme Abdourahamane
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	-	
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	M. Bell-Lloch
Villejuif	M. LAFON Gilles	Représenté	Mme Leydier
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	-	
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent	
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. Taupin
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	Bell-Lloch
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent	
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent	
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	-	
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	-	
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente	
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente	
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent	
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	Mme Linek
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent	
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	M. Pirolli
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	M. Decrouy
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. Lerude
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	Mme Abdourahamane
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Kacimi
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent	
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. Pirolli
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	-	
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. Maître
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	M. Maître
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	M. Decrouy
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	Mme Boivin
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. Lerude
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent	
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	M. Vielhescaze
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	Mme Sow
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	M. Dufour
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	-	
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	M. Dufour
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	-	
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente	
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. Yavuz
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent	
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	-	
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. Leprêtre
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente	
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente	
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	-	
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Kennedy
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	-	
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent	
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	M. Vilain
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent	
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	Mme Bensarsa Reda
Villejuif	M. ZULKE Michel	Représenté	M. Yavuz

### Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI

<b>Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire</b>			102
<b>N° de délibérations</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Votants</b>
2340 à 2362	28	48	76

## **Délibération n°2021-05-31\_2340**

### **Compte rendu des délibérations du bureau territorial et des décisions du Président dans le cadre des délégations d'attributions du conseil territorial.**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, prend acte du compte-rendu des délibérations n°2328 à 2339 votées par le bureau lors de la séance du 11 mai 2021 ainsi que des décisions du Président n°2543 à 2599.

**Vote : Pour 76**

## **Délibération n°2021-05-31\_2341**

### **Abrogation de la délibération n° 2020-10-13\_2011 du 13 octobre 2020 et désignations des représentants de l'EPT au sein du SYNCOM**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, abroge la délibération n°2020-10-13\_2011 du 13 octobre 2020, portant désignation des représentants de l'EPT au sein du SYNCOM et, déclare élus en tant que représentant de l'EPT au sein du SYNCOM :

- Titulaire : Monsieur Jean-Jacques Grousseau
- Suppléant : Monsieur Metin Yavuz

**Vote : Pour 76**

## **Délibération n°2021-05-31\_2342**

### **Modification partielle de la délibération 2020-09-15\_1917- Désignation des représentants de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au sein du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la modification partielle de la délibération n°2020-09-15\_1917 désignant les représentants de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au sein du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France comme suit : M. Pierre Bell'loch, remplace M. Djamel Hamani au titre de titulaire.

**Vote : Pour 76**

## **Délibération n°2021-05-31\_2343**

### **Tarifs des équipements culturels de l'Etablissement Public Territorial pour l'année 2021/2022**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la reconduction des tarifs des équipements culturels pour la saison 2021/2022 ainsi que, le principe du paiement au trimestre pour les usagers de l'Ecole d'Art Camille Lambert, la création d'un tarif conférence pour le théâtre de Villeneuve Saint-Georges, la suppression progressive des tarifs d'impression et de photocopie dans le réseau des médiathèques et ludothèques, l'harmonisation des règles et des tarifs relatifs aux documents, jeux et tablettes détériorés ou non rendus dans les médiathèques et ludothèques.

Enfin, il approuve le fait que ces tarifs s'appliquent aux habitants et aux salariés du territoire de l'EPT.

**Vote : Pour 76**

## **Délibération n°2021-05-31\_2344**

### **Exonération partielle des droits de scolarité de l'année 2020/2021 accordée aux élèves inscrits dans les établissements d'enseignement artistique de l'Etablissement Public Territorial, à la suite de l'épidémie de Covid-19**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le principe d'exonérer les élèves inscrits en 2020/2021 dans les conservatoires de musique, de danse, d'art dramatique et d'arts plastiques d'une partie de leurs droits de scolarité. Il approuve le principe d'appliquer le taux d'exonération de 20% à la majorité des élèves et, l'application de 3 autres taux d'exonération - 50%, 66%, 75% - pour les élèves dont la scolarité a été fortement perturbée ainsi que ; le principe d'une exonération à 100% pour les élèves n'ayant eu ni cours ni suivi pédagogique. Cette exonération pourra, selon les cas, prendre la forme d'une non-facturation, d'une facturation partielle, d'un report ainsi que d'un remboursement, si la demande en est faite par écrit avant le 30 juin 2021, et uniquement si l'élève ne souhaite pas se réinscrire.

Enfin, il approuve le principe de prolonger d'un an la validité de la carte 15 cours de l'école d'art Camille Lambert, soit jusqu'au 30 juin 2022.

**Vote : Pour 76**

## **Délibération n°2021-05-31\_2345**

### **Création d'une structure spécifique pour la reprise en pleine compétence du service public de l'eau potable pour les communes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, le Kremlin-Bicêtre, Ivry-sur-Seine, Orly et Vitry-sur-Seine, sous la forme d'une régie**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la création d'une régie avec autonomie financière et personnalité morale, qui prendra le nom de "Structure de préfiguration des eaux de la Seine et de la Bièvre". Il approuve les statuts de la régie tels que précisés en annexe de la délibération, et désigne, pour siéger au Conseil d'administration de ladite régie.

- Au titre du premier collège composé de conseillers territoriaux :  
M. Pierre Bell-Iloch (Vitry-sur-Seine)  
Mme Margot Moronvalle (Vitry-sur-Seine)  
Mme Fabienne Lefebvre (Vitry-sur-Seine)  
M. Abdallah Benbetka (Vitry-sur-Seine)  
M. Philippe Bouyssou (Ivry-sur-Seine)  
M. Clément Pecqueux (Ivry-sur-Seine)  
Mme Marie Pieron (Ivry-sur-Seine)  
Mme Hélène de Comarmond (Cachan)  
M. Stéphane Rabuel (Cachan)  
Mme Maire Chavanon (Fresnes)  
M. Jean-Luc Laurent (Le Kremlin-Bicêtre)  
Mme Christine Janodet (Orly)  
Mme Sophie Labrousse (Arcueil)  
Mme Stéphanie Daumin (Chevilly-Larue)  
M. Fatah Aggoune (Gentilly)
- Au titre du deuxième collège composé de conseillers municipaux issus des neuf communes concernées :  
M. Shamime Attar (Vitry-sur-Seine)  
Mme Maeva Durand (Vitry-sur-Seine)  
Mme Lydie Raer (Ivry-sur-Seine)  
M. Julien Jabouin (Cachan)  
M. Régis Oberhauser (Fresnes)  
Mme Geneviève Etienne (Le Kremlin-Bicêtre)  
M. Franck Eric Baum (Orly)  
M. Christian Métairie (Arcueil)  
M. Sylvain Mailler (Chevilly-Larue)  
Mme Nadine Herrati (Gentilly)

Il fixe la dotation initiale de la régie à la contrepartie des créances ainsi que des apports en nature ou en espèces effectués par la collectivité locale de rattachement, déduction faite des dettes ayant grevé leur acquisition, lesquelles sont mises à la charge de la régie et autorise son évolution en fonction de l'issue des négociations à mener avec le SEDIF pour acter le partage de l'actif et du passif correspondant. Il confirme le montant des tarifs et la part revenant à la collectivité, tels qu'issus du contrat de DSP conclu entre le SEDIF et VEDIF, et déjà approuvés par délibération n°2020-12-23\_2194 du 23 décembre dernier.

**Vote : Pour 74– Abstentions 2**

#### **Délibération n°2021-05-31\_2346**

#### **Convention de partenariat avec l'association "Val de Marne Actif pour l'Initiative" relative à l'accompagnement et au financement de TPE et structures de l'ESS génératrices d'emploi sur le territoire**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la convention d'adhésion pour une durée d'une année avec l'association "Val de Marne Actif pour l'Initiative" et, approuve le versement d'une subvention à hauteur de 100 712 € pour l'année 2021, se répartissant comme suit :

- 95 712 € dans le cadre du soutien aux associations et réseaux d'entreprises en faveur de l'entrepreneuriat,
- 5 000 € au titre du dispositif d'incubation en faveur des projets d'activité inclusifs et durables "Emergence".

**Vote : Pour 76**

#### **Délibération n°2021-05-31\_2347**

#### **Avenant à la Convention d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat Copropriété dégradée Val de Bièvre**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n°1 à la Convention d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat Copropriété dégradée Val de Bièvre.

**Vote : Pour 76**

#### **Délibération n°2021-05-31\_2348**

#### **Avenants aux conventions de partenariat avec l'ANAH, et de gestion des aides avec SOLIHA - Convention avec le Conseil régional - Opération OPAH CD Raspail à Ivry-sur-Seine**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve :

- l'avenant n°1 à la Convention CD Raspail entre l'EPT, la ville d'Ivry-sur-Seine et l'Agence nationale de l'habitat

- l'avenant n°1 à la convention de gestion des fonds modifiant le régime d'attribution des aides aux travaux de l'EPT pour l'OPAH CD Raspail, entre l'EPT, la Ville d'Ivry-sur-Seine et SOLIHA Est Parisien
- la convention "Copropriété dégradée soutenue par la Région" (CDSR) permettant l'apport de financement du Conseil régional Ile-de-France à la copropriété Raspail.

Il dit :

- qu'une subvention portant sur les dépenses d'ingénierie et de suivi-animation du dispositif sera sollicitée par l'EPT auprès de l'Anah pour les dernières années de l'opération OPAH CD Raspail (2021, 2022 et 2023), à hauteur de 50% du montant prévisionnel hors taxe.
- qu'une subvention de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre des dépenses d'ingénierie et de suivi-animation du dispositif sera sollicitée par l'EPT auprès de l'Anah pour les dernières années de l'opération OPAH CD Raspail (2021, 2022 et 2023), à hauteur de 25 % du montant prévisionnel hors taxes.
- que les subventions déjà versées au syndicat de copropriété par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'élevant à 533 404 € feront l'objet d'une récupération auprès de la copropriété, compte tenu du fait qu'elle constitue un trop perçu de 19 354 €, eu égard au nouveau plan de financement de l'opération.

**Vote : Pour 76**

#### **Délibération n°2021-05-31\_2349**

#### **Composition du Conseil d'Administration de l'OPH de Vitry sur Seine – Modification partielle de la délibération n°2020-09-15\_1899**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, modifie partiellement la délibération n°2020-09-15\_1899 du 15 septembre 2020 comme suit : 5 représentants en tant que personnalités non élues qualifiées (en matière urbanisme, logement, environnement ou financement de ces politiques, affaires sociales) :

- M. Alain GOLON
- M. Shamime ATTAR
- Mme. Laurence JEANNE
- M. Kader IKHLEF
- M. Ibrahima KONATE

**Vote : Pour 76**

#### **Délibération n°2021-05-31\_2350**

#### **Présentation des rapports annuels "politique de la ville" 2019 des 8 contrats de villes**

Le Conseil territorial délibère et, à la majorité, donne un avis favorable et approuve les 8 rapports annuels 2019, des 8 contrats de ville d'Orly, des Portes de l'Essonne (Athis-Mons/Juvisy-sur-Orge/Savigny-sur-Orge), de Seine Amont (Choisy-le-Roi/Ivry-sur-Seine/Vitry-sur-Seine), de Thiais, du Val de Bièvre (Arcueil/Cachan/Fresnes/Gentilly/Le Kremlin-Bicêtre/L'Haÿ-les-Roses/Villejuif), de Valenton, de Villeneuve-Saint-Georges et de Viry-Chatillon.

**Vote : Pour 73– Contre 1– Abstentions 2**

#### **Délibération n°2021-05-31\_2351**

#### **Valenton - Signature de la charte Ecoquartier pour le projet de renouvellement urbain de la Lutèce-Bergerie**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la charte Ecoquartier pour le projet de renouvellement urbain Lutèce-Bergerie sur la commune de Valenton. Il précise les mesures de publicité de la délibération :

- Publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre
- Affichage au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie de Valenton pour une durée d'un mois.

Il rappelle que la délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général De Gaulle, 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil Territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

**Vote : Pour 76**

#### **Délibération n°2021-05-31\_2352**

#### **Bilan de concertation de la ZAC "Lallier-Gare des 3 communes" à L'Haÿ-les-Roses**

Le Conseil territorial délibère et, à la majorité, approuve le bilan de la concertation et de la participation du public relatif au projet de dossier de création de la ZAC "Lallier - Gare des 3 communes" et, approuve également la mise en ligne sur son site internet, pendant une durée de 3 mois, du bilan de la mise à disposition du dossier de création de la ZAC "Lallier – Gare des 3 communes", ainsi que des avis exprimés et des motifs de la décision relative à son approbation.

**Vote : Pour 65 – Contre 1 – Abstentions 10**



---

**Délibération n°2021-05-31\_2353**

---

**Dossier de création de la ZAC "Lallier-Gare des 3 communes" à L'Haÿ-les-Roses**

Le Conseil territorial délibère et, à la majorité, approuve le dossier de création de la ZAC multisite "Lallier-Gare 3 communes". Il précise que les mesures destinées à éviter, réduire et compenser les effets négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine, telles qu'elles sont définies dans l'étude d'impact, seront réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

**Vote : Pour 64 – Contre 1 – Abstentions 11**

---

**Délibération n°2021-05-31\_2354**

---

**Navette Paris Saclay – Desserte de Morangis Convention de service partagé entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et la Communauté d'agglomération Paris Saclay**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention relatif au service partagé entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et la Communauté d'agglomération Paris Saclay pour la desserte en navette bus de Morangis pour l'année 2021. La part de la desserte de Morangis correspond à 21 823 km annuels, soit 20% du service total, ce qui élève la participation de l'EPT à un montant de 114 464,19 € (hors actualisation)

**Vote : Pour 76**

---

**Délibération n°2021-05-31\_2355**

---

**Modifications des statuts du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF'94)**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve les modifications apportées aux statuts du Syndicat mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF'94).

**Vote : Pour 76**

---

**Délibération n°2021-05-31\_2356**

---

**Ablon-sur-Seine – Adhésion au Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF'94)**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune d'Ablon-sur-Seine au Syndicat mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF'94).

**Vote : Pour 76**

---

**Délibération n°2021-05-31\_2357**

---

**Arcueil - Modification des délibérations n°2017-04-15\_537 du 15 avril 2017, n° 2017-12-19\_873 du 19 décembre 2017, et n°2018-06-26\_1075 du 26 juin 2018, instaurant un droit de préemption urbain renforcé sur le territoire de la commune d'Arcueil et délégrant l'exercice du droit à la commune, au SAF 94 et à la SADEV 94**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la modification des délibérations n°2017-04-15\_537 en date du 15 avril 2017, n°2017-12-19\_873 en date du 19 décembre 2017, et n°2018-06-26\_1075 en date du 26 juin 2018, instaurant un droit de préemption urbain renforcé sur le territoire de la commune d'Arcueil et délégrant l'exercice du droit à la commune, au SAF 94 et à la SADEV 94 comme suit : Modification du périmètre de la délégation du droit de préemption urbain sur le secteur dit des "Quatre chemins" au profit du SAF94 (au lieu de la ville d'Arcueil) conformément au plan.

Il dit que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R.211-2 du Code de l'urbanisme, soit un affichage au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, de la commune d'Arcueil, durant un mois, ainsi qu'une mention insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

**Vote : Pour 76**

---

**Délibération n°2021-05-31\_2358**

---

**Arcueil - Convention de portage foncier avec le SAF 94 pour l'acquisition d'un bien sis 92 rue Camille Desmoulins (parcelle cadastrée AC n°319)**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la convention de portage foncier avec le Syndicat Mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne concernant la parcelle sise 92 rue Camille Desmoulins sur la parcelle cadastrée AC n°319. Il engage l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre à verser au Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne :

- Une participation à hauteur de 10 % du prix d'acquisition (soit 14 000 €), restituée en fin de portage
- 50 % du montant des intérêts du prêt contracté pour la durée du portage, ainsi que l'ensemble des frais de dossier afférant à la souscription dudit prêt,
- Le montant des taxes locales pour lesquelles le SAF 94 sera imposé en sa qualité de propriétaire du bien

Il précise les mesures de publicité de la présente délibération : Affichage au siège de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie d'Arcueil pour une durée d'un mois.

Il rappelle que la délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle — 77 008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

**Vote : Pour 76**

#### **Délibération n°2021-05-31\_2359**

##### **Cachan – Désignation d'un concessionnaire en charge de la réalisation du projet d'aménagement Campus Cachan**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, attribue la concession d'aménagement du site Campus Cachan à la SADEV 94 et, approuve le projet de contrat de concession d'aménagement du projet Campus Cachan et ses annexes. Il précise les mesures de publicité de la présente délibération :

- Publication au recueil des actes administratifs de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre;
- Affichage au siège de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie de Cachan pour une durée d'un mois.

**Vote : Pour 76**

#### **Délibération n°2021-05-31\_2360**

##### **Juvisy-sur-Orge - ZAC Bords de Seine Amont – Avenant n °10 de prolongation de la concession d'aménagement**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve l'avenant n°10 de prolongation de la ZAC Bords de Seine Amont à Juvisy-sur-Orge. Il précise que la délibération peut faire l'objet d'un recours administratif, ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Melun et de sa transmission au contrôle de légalité.

**Vote : Pour 76**

#### **Délibération n°2021-05-31\_2361**

##### **Orly – Modification de la délibération n°2020-02-25\_1799 et délégation du droit de préemption à l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la modification de la délibération n°2020-02-25\_1799 en date du 25 février 2020 du Conseil territorial de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre relative à l'instauration du droit de préemption urbain renforcé sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du Plan Local d'Urbanisme communal révisé et à la délégation du droit de préemption urbain renforcé à la commune d'Orly, comme suit : Modification de la délégation du droit de préemption urbain renforcé sur les périmètres d'intervention foncière de l'EPFIF dit "Gare-11 novembre" et "Aérodrome/Orme du Teil" au profit de l'EPFIF au lieu de la commune d'Orly.

Il dit que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R.211-2 du Code de l'urbanisme, soit un affichage au siège de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, de la commune d'Orly, durant un mois, ainsi qu'une mention insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

Il rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

**Vote : Pour 76**

#### **Délibération n°2021-05-31\_2362**

##### **Approbation du projet d'accord de relance entre l'État et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet d'accord de relance à signer avec l'État.

**Vote : Pour 76**

Levée de séance à 19h25

A Vitry-sur-Seine, le 3 juin 2021  
Le Président  
  
Michel LÉPRETRE